



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-64401>

Département(s) de publication : **03, 63**

Annonce n° **25-64401**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté d'Agglomération Vichy Communauté

**Correspondant :** Aguilera Frédéric, Président

**Adresse :** 9, Place Charles-de-Gaulle , CS 92 956, 03209 VICHY CEDEX

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0470965700

**Courriel :** mpa@vichy-communaute.fr

**Adresse internet :** <https://www.vichy-communaute.fr/>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <https://vichycommunaute.safetender.com>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Accompagnement - Lutte contre le gaspillage alimentaire - Restauration collective - Vichy Communauté

**Lieu d'exécution :** Territoire de Vichy Communauté, 03200 Vichy

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** <br/>Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.<br/>Suite à plusieurs sessions d'accompagnement de la lutte contre le gaspillage alimentaire (loi EGALIM) de 15 communes du territoire, Vichy Communauté souhaite le renouvellement d'un tel accompagnement auprès d'autres communes : 4 écoles supplémentaires. L'accompagnement est couplé à l'année scolaire.<br/>

**Des variantes seront-elles prises en compte :** Oui

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique : 55%
- Prix des prestations : 35%
- Développement durable : 10%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 02/07/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 25PAT01

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <https://vichycommunaute.safetender.com> Code NUTS : FRK11 Modalités d'ouverture des offres : Date: 02 juil. 2025 Lieu :Marché périodique : OUI Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : Juin 2026 L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :A partir du budget de Vichy Communauté Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon 63033 Clermont-FerrandCedex 01 Tél : 0473146100 Fax : 0473146122Mel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2025